



## Rassemblement, vendredi 18 mars, 17h30 devant la préfecture, rue Dunois

**Ils attendent la réponse de la Préfecture à leur titre de séjour depuis 1, 2, et parfois 3 ans**

**Ce vendredi 18 mars, les jeunes majeurs étrangers feront entendre leur « ras l'bol »**

### OUBLIÉS !

Ils ont fait ce qu'on leur demandait depuis leur arrivée en France autour de 16 ans : appris ou consolidé leur français, réussi leur scolarité (apprentissage, CAP, bacs, BP...), déposé leur demande de titre de séjour à 18 ans. Aujourd'hui, ils et elles veulent entrer dans le monde du travail et la vie d'adulte avec les mêmes droits que leurs copains et copines d'école français.

Mais, par son silence, la Préfecture les maintient dans l'incertitude, l'insécurité, et la précarité.

Ils s'en trouvent privés de droits élémentaires : du droit à un travail stable car les employeurs n'offrent au mieux que CDD ou missions intérimaires quand on n'a pas ses papiers, et encore faut-il disposer d'un récépissé autorisant à travailler, ce qui n'est pas toujours le cas ; du droit de passer le permis de conduire alors que les patrons du bâtiment leur demandent de l'avoir; du droit à un hébergement décent car ils ne peuvent pas prétendre à l'APL, alors qu'ils perdent à 21 ans les aides et les hébergements accordés jusque-là par collectivités locales aux mineurs isolés pris en charge.



<http://resfjeunes69.fr> - [resfjeunes69@gmail.com](mailto:resfjeunes69@gmail.com) mars 2022

## MALTRAITÉS !

Quand la Préfecture sort de son silence, c'est pour délivrer au pire des OQTF (Obligations de Quitter le Territoire), au mieux des titres de séjour instables, par exemple des titres qui portent la mention « travailleur temporaire » ou « étudiant ».

Au bout d'un an, il faut renouveler les papiers de « travailleur temporaire », et présenter pour cela des autorisations de travail que les patrons auront dû demander et obtenir auprès d'une plateforme via Internet qui « bug » souvent. Ce système place les jeunes étrangers sous la dépendance complète des patrons et fait obstacle à leur embauche et à leur mobilité professionnelle.

## LES JEUNES MAJEURS ÉTRANGERS VICTIMES D'UN SYSTÈME D'EXCLUSION !



Pour la plupart anciens mineurs isolés, ils ont été protégés du temps de leur minorité, et formés en fonction des besoins de secteurs économiques connaissant des problèmes de recrutement.

Dans ces secteurs, des patrons veulent les faire travailler légalement à la fin de leurs formations.

Et c'est alors, sachant pourtant qu'ils ne disposent d'aucun soutien familial, que l'État et les préfectures refusent de régulariser sérieusement leur droit au séjour, quand ils ne cherchent pas à les expulser...

**Soutenez la manifestation des jeunes majeurs étrangers !**

**Venez nombreux avec nous pour réclamer des papiers stables et durables, la suppression de l'obligation d'autorisation de travail, l'égalité des droits !**

**Collectif Jeunes RESF69**

**Premiers soutiens :** AMIE, Collectif Sans Papiers69/CSP69, Collectif Étudiants étrangers sans papiers et solidaires, Cimade, Solaré, Terre d'Ancre, FSU69, CGT Educ'action69, SUD-Education69, Émancipation69, FCPE69, Ensemble!...

